

membres, et les sociétaires de l'Alliance ont pour la plupart ces qualités au plus haut degré. Il n'est donc pas probable qu'elle ait dit son dernier mot et nous la verrons certainement, lorsque l'occasion s'en présentera, cueillir de nouveaux lauriers.

La Dernière Convention

Dans toute société mutuelle répandue sur un territoire considérable, l'attachement à l'organisation centrale, comme le patriotisme dans une nation, est la base de toute vitalité. Une telle force agit de deux manières différentes, c'est-à-dire, d'un côté par un travail intérieur, plus ou moins caché, mais continu et persévérant, qui est la vie de la société; de l'autre côté par des manifestations brillantes, où toutes les forces se réunissent pour délibérer sur les intérêts généraux aussi bien que pour faire connaître au dehors la puissance et les mérites de l'Association.

Le second de ces modes d'action qui n'est pas toujours essentiel, est néanmoins nécessaire et même indispensable à certaines époques. Il encourage, soutient et stimule la vie de la société, et la sauve de l'indifférence dont elle pourrait être atteinte.

Les fondateurs de l'Alliance Nationale ont compris ce besoin et en même temps ils ont trouvé le juste milieu: ils n'ont pas voulu multiplier les réunions générales qui auraient pu devenir une source de dépenses inutiles; ils les ont fixées à des dates assez rapprochées pour que les membres dispersés de l'Alliance Nationale n'oublient pas les liens communs qui les unissent. Le succès qui a couronné la dernière réunion du Conseil Général le prouve suffisamment.

Le cadre restreint de cette publication ne nous permettra pas d'entrer dans tous les détails des délibérations; on trouvera du reste, ailleurs, de copieux extraits des rapports officiels qui indiquent que l'Alliance n'a rien à envier à aucune autre association sous le rapport de la prospérité, et les amendements dont nous reproduisons le texte plus loin, sont un gage de prospérité pour la Société.

Disons, cependant, que jamais l'Alliance n'avait encore vu une réunion plus considérable de délégués. Dans les rangs de cette députation se trouvaient des membres de la législature, des professions libérales, des hommes du commerce, etc., dont la réputation s'étend à toutes les parties de la province; tous étaient des mutualistes convaincus et ins-

truits. Le résultat de leurs délibérations ne pouvait qu'être avantageux à l'Alliance.

Conformément à la routine établie, les délibérations ont commencé par la nomination du comité des lettres de créance. Ensuite est venu la lecture des rapports des officiers généraux. Nous y renvoyons le lecteur: il y verra qu'il y a eu augmentation continue dans le nombre des membres et des cercles, aussi bien que dans le fonds de réserve de la caisse de dotation et des caisses locales des malades, tandis qu'il n'y a pas eu d'augmentation notable dans l'âge moyen des membres, ce qui prouve que la jeunesse favorise l'Alliance d'une façon extraordinaire.

Après réception des rapports des officiers généraux est venue la formation des autres comités permanents de la session qui devaient étudier les recommandations faites dans ces rapports, faire enquête dans l'administration des affaires et trouver au besoin de nouveaux moyens de favoriser le développement de la Société et d'assurer sa prospérité.

Nous aurons occasion de revenir sur les travaux de ces comités.

Un des rapports les plus importants était celui du comité des finances présenté par M. J. Allard, M.P.P.

Le comité a pu se rendre compte que les placements des fonds ont été faits avec prudence et dans des conditions avantageuses pour la société. Ce témoignage est précieux pour les membres qui s'intéressent à un si haut point, à ce que leurs capitaux soient placés dans des conditions de sécurité parfaite. Le rapport du comité atteste aussi ce fait très satisfaisant que les affaires de la société ont été administrées avec une sage économie.

En face de la diminution des revenus de la caisse générale occasionnée par la réduction des taux des droits d'entrée, à la session de 1896, le comité constate que la situation de cette caisse se trouve affectée d'une manière défavorable et a recommandé de rétablir les anciens taux du droit d'entrée, du moins en ce qui regarde l'honoraire d'enregistrement; cette recommandation a été adoptée par le Conseil Général avec quelques légères modifications.

Le comité d'initiative a aussi fait un excellent travail. Sur sa proposition, le chant: "O Canada, terre de nos aïeux" a été adopté comme hymne de l'Alliance Nationale. Ce comité recommande, en outre, au Conseil Général d'étudier les moyens de faire participer les femmes aux avantages que l'Alliance offre à ses membres et d'encoura-